



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	33
Membres excusés et représentés	13
Membres absents non représentés	3

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Philippe RIFFAUT, Melle Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Nicole CERCLEY qui a donné pouvoir à Mme BIGAND, M. Joseph GICQUEL qui a donné pouvoir à M. PLAGNOL, M. Yves DAYAN qui a donné pouvoir à M. ALLOUCHE, Mme Muriel DEVAUX qui a donné pouvoir à Mme DENIS-RIBEIRO, M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à Mme MONIN, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à Mme COULON, M. Jean PLAGNE qui a donné pouvoir à M. BRUNET, Mme Anne DAVID qui a donné pouvoir à M. SOUSSY, Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à Mme POZZANA, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. LEROY, Mme Jacqueline MORALES qui a donné pouvoir à Mme MONCHABLON, Mme Catherine

DISTINGUIN qui a donné pouvoir à M. CLODONG, Mme Françoise MERIC qui a donné pouvoir à M. ROSAIRE.

Est arrivé après l'appel nominal :
M. Blaise BAUDRY

Etaient absents non représentés :
M. Luc GRAS, M. Jean-Bernard THONUS, Mme Valérie CHAZETTE

Au cours de la séance :

M. Blaise BAUDRY entre au point 5, M. Gérard ALLOUCHE qui a le pouvoir de M. DAYAN quitte la séance au point 15, M. Gérard ALLOUCHE qui a le pouvoir de M. DAYAN entre au point 17, M. Gérard ALLOUCHE qui a le pouvoir de M. DAYAN quitte la séance au point 21, M. Claude SOUSSY qui a le pouvoir de Mme DAVID quitte la séance au point 25, M. Claude SOUSSY qui a le pouvoir de Mme DAVID entre au point 27, M. Gérard ALLOUCHE qui a le pouvoir de M. DAYAN entre au point 28, Mme Annie BIGAND qui a le pouvoir de Mme CERCLEY quitte la séance au point 29, Mme Annie BIGAND qui a le pouvoir de Mme CERCLEY entre au point 31.

2 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal lors de la séance du 24 juin 2010

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2010.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3 Election de deux délégués au comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

DECIDE à la majorité de nommer Madame

Jacqueline VISCARDI en qualité de déléguée titulaire et Madame Pascale CHEVRIER en qualité de déléguée suppléante au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne

41 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

4 Approbation du nouveau règlement municipal des cimetières (La Pie, Condé, Rabelais 1 et 2)

APPROUVE le nouveau règlement municipal des cimetières communaux (La Pie, Condé, Rabelais 1 et 2).

Unanimité

5 Demande d'agrément de la ville de Saint-Maur à l'agence nationale du service civique

Approuve l'accueil à la mairie de Saint-Maur de jeunes volontaires au service civique.

Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure auprès de l'Agence du service civique.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

6 Création d'une charte municipale pour le respect du cadre de vie

Approuve le principe de la création d'une Charte Municipale pour le respect du Cadre de vie.

42 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

7 Adhésion de la commune de Champigny-sur-Marne au Syndicat Mixte Marne Vive

Approuve l'adhésion de la commune de Champigny-sur-Marne au Syndicat mixte Marne Vive

Unanimité

8 Autorisation donnée au Maire pour solliciter auprès de l'ADEME ou tout autre organisme ou institution des subventions énergie

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ADEME ou tout autre organisme ou institution pour l'obtention de subventions énergie permettant d'accompagner la ville dans la réalisation d'études ou de travaux concourant à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Unanimité

9 Accord de partenariat avec les associations «Approche» et «Croix Rouge» pour les conteneurs de collecte de textiles – année 2010

Décide de renouveler la convention de partenariat avec les associations « Approche » et « La Croix Rouge » pour les conteneurs de collecte de textiles jusqu'au 31 décembre 2011 et d'augmenter les points de collecte. Cette convention pourra être reconduite quatre fois, sa durée ne pouvant excéder

cinq ans (31/12/2005).

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

10 Garantie d'emprunt et versement d'une subvention pour surcharge foncière à la S.A. d'HLM VILOGIA pour la réalisation d'un programme de logements sociaux sis 187 Bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés. Réserve de 14 logements par ville

Accorde une subvention pour surcharge foncière de 280 000 € à la S.A. d'HLM Vilogia pour la réalisation d'un programme de logements sociaux sis 187, boulevard de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés, sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2010, qui sera amortie comptablement sur 5 ans conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Accorde la garantie à hauteur de 100% des 5 emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la S.A. d'HLM Vilogia pour l'opération susvisée et aux conditions décrites ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Unanimité

11 Demande de subvention au FISAC dans le cadre des travaux d'installation de l'ascenseur au parc de stationnement Adamville

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du FISAC pour aider la ville dans la mise en œuvre du projet de travaux d'installation d'un ascenseur au parc de stationnement Adamville.

Unanimité

12 Demande de subventions pour l'implantation de parcs à vélos supplémentaires sur les 4 gares RER.

Autorise Monsieur le Maire :

- à engager les démarches nécessaires auprès de la RATP quant à la répartition des arceaux entre le domaine de celle-ci et celui de la Ville ;

- à solliciter les subventions du STIF et de la Région pour les arceaux situés sur le domaine de la Ville et à signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers correspondants;

Unanimité

SERVICES ECONOMIQUES

13 Approbation de la convention concernant la participation de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au carrefour de l'emploi 2010

Approuve le projet de convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Maisons-Alfort – Charenton – Saint-Maurice régissant l'organisation du Carrefour de l'Emploi 2010.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention au nom de la commune.

La dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de la ville pour 2010.

Unanimité

- 14 **Approbation du dossier de candidature, du règlement général ainsi que des tarifs pratiqués pour la location des stands à l'occasion du Salon de l'Artisanat d'Art de Saint-Maur des 19, 20 et 21 novembre 2010**

ARTICLE I : Approuve le dossier de candidature, le règlement général ainsi que les tarifs pratiqués pour la location des stands dans le cadre du Salon de l'Artisanat d'Art de Saint-Maur organisé par la ville de Saint-Maur-des-Fossés et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne les 19, 20 et 21 novembre 2010.

ARTICLE II : Les recettes et les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2010.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

- 15 **Appel d'offres ouvert relatif à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 16 **Autorisation donnée au maire de signer la demande de permis de construire pour le changement d'affectation et l'agrandissement du pavillon de la maternelle des mûriers sis 3 avenue Albert 1^{er} en vue de l'accueil d'une maison de quartier et de locaux associatifs**

APPROUVE le changement d'affectation et l'agrandissement du pavillon sis 3, avenue Albert 1^{er} en vue de l'accueil d'une maison de quartier et de locaux associatifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents d'urbanisme s'y rapportant.

Unanimité

17. **Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire pour la reconstruction de la maison de quartier de la Pie**

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-adjoint délégué à déposer un permis de construire pour la reconstruction de la maison de quartier de la Pie.

Unanimité

- 18 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de reconstruction de la maison de quartier de la Pie**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

DOMAINES

- 19 **Cession à Valophis Habitat de la propriété communale située 94-94bis Boulevard de Bellechasse à Saint-Maur-des-Fossés, versement d'une subvention d'équipement et garantie d'emprunt**

Décide la cession de la propriété communale sise 94-94 bis, boulevard de Bellechasse, d'une superficie de 2 359 m² et cadastrée DZ 218, 219 et 221, à VALOPHIS HABITAT – OPH DU VAL DE MARNE ou toute société qu'elle se substituerait, au prix de 900 000 €.

Accorde une subvention d'équipement de 400 000 € à la SA d'HLM BATIGERE ILE-DE-FRANCE VALOPHIS HABITAT – OPH DU VAL DE MARNE, pour l'opération susvisée et amortie comptablement sur 5 ans, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2010.

Accorde la garantie des emprunts à contracter à hauteur de 100 % pour l'opération susvisée aux conditions décrites ci-dessous :

• Prêts sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 2 581 000 € :

Prêt PLUS Travaux

- Montant : 1 244 000 €

- Durée : 40 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 % révisable en fonction de l'évolution du taux du Livret A

Prêt PLUS Foncier

- Montant : 620 000 €

- Durée : 50 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 % révisable en fonction de l'évolution du taux du Livret A

Prêt PLAI Travaux

- Montant : 478 000 €

- Durée : 40 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 % révisable en fonction de l'évolution du taux du Livret A

Prêt PLAI Foncier

- Montant : 239 000 €

- Durée : 50 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 % révisable en fonction de l'évolution du taux du Livret A

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et / ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti.

S'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour

couvrir les charges de l'emprunt.

Dit que Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir, et tout document nécessaire, notamment au niveau des garanties d'emprunt susvisées.

Dit que la recette correspondante sera à inscrire sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2010.

Unanimité

- 20 **Cession à SODEARIF des propriétés situées : 1 rue des Tournelles/ 11 avenue Pasteur – 9 avenue Pasteur – 3 rue des Tournelles à Saint-Maur-des-Fossés**

Retiré de l'ordre du jour.

- 21 **Cession à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés de la propriété communale située 5 avenue de la République à St Maur des Fossés**

Décide la cession de la propriété sise 5, avenue de la République, parcelle cadastrée CL 94 d'une superficie totale de 1 006 m², à l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT-MAUR DES FOSSES, au prix de 1 200 000 €.

Dit que Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Dit que la recette correspondante sera à inscrire sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2010.

37 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

MARCHES PUBLICS

- 22 **Appel d'offres ouvert relatif à l'achat de petites fournitures de bureau destinés aux services municipaux et aux établissements scolaire de la Ville – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 23 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de végétaux et autres consommables de l'entretien des espaces verts – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 24 **Appel d'offres ouvert relatif au transport, à la réception et à l'élimination des déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchetterie – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les

documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 25 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la livraison et la pose de colonnes pour la collecte de déchets en apport volontaire à exécuter au cours de l'année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

36 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 26 **Appel d'offres ouvert relatif à l'achat et à la location de bennes de collecte des déchets ménagers pour les années 2010 à 2015**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 27 **Appel d'offres ouvert relatif à la location de véhicules frigorifiques – année 2011 à 2015**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 28 **Appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de St-Maur – lots 1 à 8 – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 29 **Appel d'offres ouvert relatif au marché de moyens de lutte contre l'incendie – lots 1 et 2 – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

TRAVAUX COMMUNAUX

30 Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réaménagement d'aires de jeux

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

JEUNESSE

31 Approbation du règlement du Conseil Municipal des enfants

ARTICLE I : approuve le règlement définissant les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants.

ARTICLE II : autorise le Maire, ou à défaut l'élu(e) délégué(e), à modifier par décision les modalités adoptées notamment par les articles XXV et XXVI du règlement du Conseil Municipal des Enfants.

45 Pour

1 Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

32 Avenants à la convention « Prestation de service ALSH » entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Approuve les termes des avenants n°3 et n°4 à la convention « prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement Maternel (ALSH) » permettant de porter la durée de l'hébergement des séjours organisés dans le cadre des accueils de loisirs et des accueils de jeunes à quatre nuits.

Autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants.

Unanimité

ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORTS

33 Demande de subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional

Dit que le Maire est autorisé à faire une demande de subvention pour l'année 2010 auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

Unanimité

34 Signature d'une convention « Sociétés musicales » entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) pour son Conservatoire à Rayonnement Régional

Autorise le Maire à signer une convention « Sociétés musicales » avec la S.E.A.M., tranche 3, pour l'orchestre d'harmonie du conservatoire à rayonnement régional.

Décide de la reconduction tacite de cette convention pour les années futures.

Autorise le Maire ou à défaut le Premier Maire Adjoint à verser, pour le compte de la commune, à cet organisme la somme de 205,72€ TTC correspondant à la tranche 3 de la convention pour l'année 2010.

Unanimité

35 Attribution de subventions aux associations sportives

ARTICLE I : attribue, au titre de l'année 2010, des subventions aux associations sportives pour un montant de 570 190 €. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

ARTICLE II : demande à ces associations de porter sur ses différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

ARTICLE III : dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant déjà dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

36 Tarification et modalités d'accès aux installations sportives municipales

ARTICLE I : Fixe les tarifs applicables aux usagers des piscines municipales.

ARTICLE II : Fixe les conditions d'application et de revalorisation annuelle des tarifs des piscines municipales.

ARTICLE III : Dit que les tarifs d'entrée dans les piscines municipales, sont applicables à compter du 1er septembre 2010.

ARTICLE IV : Abroge, à compter du 1er septembre 2010, les tarifs d'entrée dans les piscines municipales fixés par délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2002.

ARTICLE V : Fixe les tarifs des installations sportives municipales.

ARTICLE VI : Dit que les habitants, les contribuables Saint-Mauriens et les membres des associations sportives Saint-Mauriennes, à jour de leur cotisation, bénéficient d'un accès gratuit au stade Chéron.

Cet accès gratuit est soumis au respect des autres utilisateurs, limité à la pratique de la course à pied et octroyé sous réserve de la présentation d'une autorisation individuelle, délivrée en fonction des disponibilités par la Ville.

ARTICLE VII : Dit que les tarifs des installations sportives municipales, sont applicables à compter du 1er septembre 2010.

ARTICLE VIII : Fixe les conditions de dérogation, d'application et de revalorisation des tarifs des installations sportives municipales.

ARTICLE IX : Abroge, à compter du 1er septembre 2010, la tarification et les modalités d'accès aux

installations sportives municipales, fixées par délibérations du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2002 et du 11 décembre 2003.

ARTICLE X : dit que les recettes correspondantes seront réalisées sur des crédits ouverts au budget de chaque exercice.

Unanimité

- 37 **Approbation de la convention type de mise à disposition des équipements sportifs communaux aux établissements scolaires de compétence non communale**

ARTICLE I : approuve la convention type, relative à la mise à disposition non-exclusive d'équipements sportifs municipaux, à conclure avec les établissements scolaires de compétence non-communale.

ARTICLE II : autorise le Maire de Saint-Maur-des-Fossés, ou le Maire-adjoint délégué aux sports, à signer, au nom de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, les conventions à conclure avec les établissements dès lors que ces conventions sont conformes à la convention type susvisée.

ARTICLE FINAL : abroge, les conventions type adoptées lors du Conseil Municipal du 28 juin 2007.

Unanimité

- 38 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'articles et d'équipements de sport – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 39 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de litière et d'aliments pour les équidés du Centre Hippique Municipal de Saint-Maur à Marolles-en-Brie – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

SERVICES ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- 40 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production d'eau potable – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 41 **Avenant n° 1 au marché de transport, réception et élimination de déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchèterie à exécuter au cours de l'année 2007 – lot n° 3 déchets ménagers spéciaux (DMS)**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de « Transport, réception et élimination de déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchèterie à exécuter au cours de l'année 2007 – lot n°3 Déchets Ménagers spéciaux (Dms) ».

Unanimité

La séance est levée à 23 h 20 le 1er juillet 2010.